

**Accueil de Loisirs Sans Hébergements.
Accueil périscolaire.
Arc-en-ciel
Groupe scolaire
67550 ECKWERSHEIM**

☎ : 03.69.73.86.02

📞 : 07.86.80.27.26

E-Mail : arcenciel@ecole-eckwersheim.fr

DOCUMENT A CONSERVER



**Règlement intérieur
de l'Arc-en-ciel Année scolaire
2023/2024.**

Tarifs



FONCTIONNEMENT.

L'Arc-en-ciel accueille les enfants âgés **de 3 à 12 ans** les jours scolaires, les mercredis et les vacances scolaires excepté le mois d'Août.

La réglementation de la Jeunesse et Sports régit le nombre d'animateurs, ainsi que les diplômes requis pour l'encadrement ainsi que le nombre d'enfants présents dans la structure.

La priorité d'accès à la structure est donnée aux enfants dont les familles sont domiciliées dans la commune. L'inscription en cours d'année reste possible.

Ces services sont assurés par du personnel engagé par la commune d'Eckwersheim. L'équipe d'animation se compose d'un directeur, de 2 animatrices, d'une assistante maternelle et d'un agent de service en temps scolaires. Les mercredis ainsi que les vacances scolaires, l'équipe est composée d'un directeur et de 2 animatrices ; éventuellement d'un ou une stagiaire en cours d'obtention du diplôme d'animation.

HORAIRES.

L'Accueil périscolaire est ouvert les jours d'école aux horaires suivants :

- De 07h30 à 07h50 (Périscolaire matin)
- De 11h30 à 13h20 (Périscolaire midi)
- De 16h00 à 18h30 (Périscolaire soir)

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergements est également ouvert les mercredis scolaires de 07h30 à 18h30.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergements est ouvert pendant les vacances scolaires de la Toussaint, la première semaine des vacances de Noël, les vacances d'Hiver, les vacances de Printemps ainsi que le mois de juillet pour les vacances d'été de la façon suivante :

- De 07h30 à 18h30

INSCRIPTIONS.

Le dossier de l'enfant doit contenir les documents suivants :

- ❖ **1 dossier d'inscription**
- ❖ **1 attestation d'assurance précisant la responsabilité civile de l'enfant**
- ❖ **1 fiche sanitaire de liaison**
- ❖ **La déclaration de revenus de l'année 2023 sans laquelle vous serez automatiquement placé dans la tranche de revenus supérieur.**

Tout changement dans la situation familiale et/ou professionnelle doit être signalé par mail au directeur dans les plus brefs délais.



PORTAIL FAMILLE.

Un Portail Famille est en place sur internet :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieEckwersheim67550/accueil>

Ce portail vous permet d'effectuer les démarches suivantes :

- Inscrire ou désinscrire vos enfants aux différents services
- Consulter vos historiques.
- Être informé sur l'actualité de l'Arc-en-ciel (menu, activités, etc..).

Pour cela, vous devrez créer votre compte citoyen sur le Portail Famille. Votre code abonné famille sera demandé pour bien vous identifier, celui-ci vous sera transmis après enregistrement du dossier d'inscription.

ASSURANCES.

La commune d'Eckwersheim a souscrit un contrat d'assurance garantissant les locaux, sa responsabilité et celle de son personnel lors de l'accueil des enfants.

En aucun cas, la commune d'Eckwersheim ne peut être tenue responsable de la perte, du vol, de la détérioration d'effets personnel de l'enfant.

La commune d'Eckwersheim demandera aux parents de justifier de leur assurance « responsabilité civile » pour leur enfant.

ACCUEIL PERISCOLAIRE.

Accueil du matin :

Nous accueillons vos enfants et les ramenons directement dans leur classe respective.

La pause méridienne :

Nous fonctionnons avec deux services de déjeuner simultanément ainsi que d'un temps d'activités pour chaque groupe d'enfants. Les enfants de l'école primaire sont recherchés à la sonnerie de l'école, directement devant leur classe par un animateur. Les enfants de l'école maternelle sont recherchés directement par l'assistante maternelle. Après la pause méridienne, ils sont ramenés à l'école par les animateurs qui restent sur place jusqu'à l'arrivée des enseignants.

Le soir :

Les enfants sont recherchés directement devant leur classe par un animateur. Les parents ou toutes personnes désignées peuvent chercher les enfants jusqu'à 18h30 au plus tard.

Les enfants seront répartis en fonction de leur âge soit dans la salle du périscolaire, soit en salle d'activités. Nous serons amenés à faire des activités communes dans le cadre de projets. Dans ce cas nous préviendrons les parents dans la mesure du possible.

LES INSCRIPTIONS OU ABSENCE SE FONT DIRECTEMENT VIA LE PORTAIL FAMILLE ET SONT SOUMIS A VALIDATION PAR LE DIRECTEUR.



Le mercredi :

Nous accueillons les enfants à l'Arc-en-ciel avec un programme d'activités qui sera mis en place avec les enfants. Le fonctionnement est le même que pendant les vacances scolaires.

MERCREDI

Projet collectif à définir selon le projet pédagogique

Les inscriptions doivent se faire le vendredi précédent le mercredi concerné. Il est possible d'inscrire l'enfant de façon ponctuelle ainsi que sur des plages horaires. Il s'agit de préciser si l'enfant prendra son repas ou non.

Forfait « Anniversaire » :

Nouveauté !!

Nous offrons la possibilité de fêter l'anniversaire de votre enfant le mercredi après-midi ou de 16h00 à 18h00 en temps scolaire. Nous fournissons le gâteau d'anniversaire et l'animation jusqu'à 12 enfants. Nous proposons 4 types d'activités au choix :

- La chasse aux trésors
- Les Jeux Olympiques
- La kermesse
- La fureur musicale

Il s'agira de contacter le directeur au plus tard 1 mois avant la date choisie pour finaliser le nombre d'enfants, les activités choisies et les modalités d'inscription.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENTS.

Les vacances :

Le délai d'inscription est de 5 jours ouvrable avant les vacances concernées. La participation financière, objet d'une tarification séparée de l'accueil périscolaire, dépendra de la formule choisie et des revenus des parents.

Toute réservation pendant les vacances scolaires seront facturées sauf sous présentation d'un certificat médical.

L'Arc-en-ciel affiche son programme d'activités directement dans ses locaux. Le programme sera diffusé sur le site Internet de la commune ainsi que sur le portail famille. L'Arc-en-ciel se réserve la possibilité de modifier le programme selon le nombre d'inscriptions ou selon la météo. Les sorties et les nuitées feront faire l'objet d'un supplément tarifaire facturé aux parents.



L'EDUCATIF & LA PEDAGOGIE.

Le développement durable :

Nous considérons la connaissance de l'environnement et de la nature comme une richesse et souhaitons la transmettre à notre public.

La sensibilisation environnementale et durable est une nécessité et justifie de proposer une action adaptée permettant l'acquisition de bonnes habitudes comme le tri et la réduction des déchets.

La citoyenneté :

À la vue du constat sur la nouvelle mixité sociale et le vivre ensemble, il est normal de poser la citoyenneté et l'apprentissage de la vie en groupe comme un axe du projet.

Nous travaillerons donc sur la solidarité, la tolérance et la coopération.

L'autonomie :

Nous mettons en avant une autonomie affirmée dans le travail d'équipe ainsi que dans la vie de l'enfant au sein de la structure.

Nous travaillerons donc sur la responsabilité de chacun et sur une certaine liberté d'action.

Les orientations éducatives et le projet pédagogique sont en téléchargement libre sur le site de la commune et sur le portail famille.

COMMUNICATION.

ARC-EN-CIEL

GROUPE SCOLAIRE
RUE ALBERT SCHWEITZER
67550 ECKWERSHEIM

☎ : 03.69.73.86.02

📞 : 07.86.80.27.26

E-Mail : arcenciel@ecole-eckwersheim.fr

Portail famille : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieEckwersheim67550/accueil>

Site internet : www.eckwersheim.fr/

Facebook : <https://www.facebook.com/Arcenciel.periscolaireA.L.S.H/>



RESTAURATION.

Les repas sont directement livrés à l'Arc-en-ciel le matin même par un traiteur. Le traiteur **Maechling** de Reichstett assure ce service. Les menus hebdomadaires sont affichés dans la structure, sur le portail famille et sur le site Internet de la commune.

TARIFS.

➤ Périscolaire :

Les tarifs n'évoluent pas par rapport à l'année dernière, ils ont été calculés en fonction des revenus familiaux de façon à harmoniser la structure en vue d'un prochain agrément Jeunesse & sports dans un futur à moyen terme.

☒ Droit d'inscription : 25 € / par an, par famille

☒ Tarifs de l'accueil périscolaire :

Tranches de revenus annuelles soumis à imposition (n-1)	- 20 000	De 20 001 à 40 000	De 40 001 à 55 000	De 55 001 à 70 000	+ 70 000
Périscolaire Matin	1€	1,15€	1,30€	1,45€	1,60€
Périscolaire Midi	8,90€	9,50€	10,10€	10,70€	11,30€
Dont repas	4,90€	4,90€	4,90€	4,90€	4,90€
Dont garde	4€	4,60€	5,20€	5,80€	6,40€
Périscolaire du soir	2€ / heure	2,30€ / heure	2,60€ / heure	2,90€ / heure	3,20€ / heure

☒ Tout retard au-delà des heures de fermeture de la structure entraînera automatiquement une pénalité forfaitaire de 5€ par ¼ d'heure entamé.

☒ La déclaration de revenus de l'année 2021 est obligatoire sous peine d'être automatiquement placé dans la tranche de revenus supérieur.

☒ Lorsque 2 enfants de la même famille sont présents simultanément, le tarif est minoré de 10% pour le 2^{ème} enfant.

☒ Lorsque 3 enfants de la même famille sont présents simultanément, le tarif est minoré de 15% pour le 3^{ème} enfant.

Ces réductions ne sont pas applicables aux familles ne résidant pas dans la commune d'Eckwersheim.

REGLEMENTS.

La facturation est effectuée mensuellement. Cette opération est soumise à la validation du Trésor Public qui envoie ensuite par voie postale un avis de somme à payer à votre nom et pour le compte de la commune. Ces frais devront être acquittés de façon suivante :

- **Prélèvement automatique à échéance** sur votre demande
- **Virement bancaire :** Compte commune d'Eckwersheim
BIC : BDFEFRPPCCT
IBAN : FR35 3000-1008-06F6-7800-0000-090
- **Chèque bancaire** au CENTRE FINANCES PUBLIQUES de SAVERNE
- **Tickets CESU préétablis**, uniquement au niveau des frais de garde. Dans ce cas de figure, vous ne pourrez pas souscrire au prélèvement automatique.



➤ Mercredi & A.L.S.H. :

Tranches de revenus annuelles soumis à imposition (n-1)	- 20 000	De 20 001 à 40 000	De 40 001 à 55 000	De 55 001 à 70 000	+ 70 000
FORMULE A : Journée complète	14,98 €	18,46 €	21,94 €	25,42 €	28,90 €
Dont repas	4,90	4,90	4,90	4,90	4,90
Dont goûters	4	4	4	4	4
Dont garde	6,08	9,56	13,04	16,52	20
FORMULE B : Demi-journée avec repas	11,46 €	14,07 €	16,68 €	19,29 €	21,90 €
Dont repas	4,90	4,90	4,90	4,90	4,90
Dont goûter	2	2	2	2	2
Dont garde	4,56	7,17	9,78	12,39	15
FORMULE C : Demi-journée sans repas	5,04 €	6,78 €	8,52 €	10,26 €	12€
Dont goûter	2	2	2	2	2
Dont garde	3,04	4,78	6,52	8,26	10

☒ Les droits d'inscription sont fixés à 25 € par année scolaire et par famille.

☒ La déclaration de revenus de l'année 2023 est obligatoire sous peine d'être automatiquement placé dans la tranche de revenus supérieur.

☒ Lorsque 2 enfants de la même famille sont présents simultanément, le tarif est minoré de 10% pour le 2ième enfant.

☒ Lorsque 3 enfants de la même famille sont présents simultanément, le tarif est minoré de 15% pour le 3ième enfant.

☒ Ces réductions ne sont pas applicables aux familles ne résidant pas dans la commune d'Eckwersheim.

Pour les sorties éventuelles, une participation financière sera demandée aux parents :

➤ 6 € pour les « petites sorties » du type demi-journée

➤ 12€ pour les « grandes sorties » du type journée complète ainsi que les nuitées en été



REGLES A RESPECTER.

❖ Fin de journée :

Les parents s'engagent à **respecter les heures d'ouverture** de l'Arc-en-ciel.
Tout retard entraînera automatiquement l'application d'une pénalité forfaitaire de 5€ par ¼ d'heures entamés.

❖ Absence de l'enfant :

Dans tous les cas, les absences devront être signalées **24h avant au plus tard** à défaut de facturation du repas.

❖ Maladie :

L'enfant malade n'est pas accueilli à l'Arc-en-ciel.

Les parents sont immédiatement avertis en cas de maladie de l'enfant pendant la journée. Ils s'engagent à venir le chercher dans les meilleurs délais.

Les parents doivent signaler les maladies contagieuses de l'enfant ou de son entourage. L'enfant ne pourra pas fréquenter la structure le temps d'éviction réglementaire.

Les parents autorisent le personnel de la structure à prendre en cas d'urgence les mesures d'intervention et de transport qui s'imposent.

❖ Traitement médical :

Le personnel de la structure n'est pas habilité à administrer des médicaments. Les parents devront s'assurer que le traitement médical soit spécifié par une **ordonnance médicale indiquant la posologie exacte avec la date de début et de fin du traitement**. L'emballage portera très visiblement le nom de l'enfant. Ces médicaments ne pourront être administrés aux enfants que sous la responsabilité des parents.

❖ Discipline :

Le directeur de la structure peut convoquer les parents lorsque le comportement de leur enfant est agressif, dangereux, perturbant pour les autres enfants et / ou pour l'équipe d'encadrement, afin de trouver ensemble une solution.

Un comportement anormalement perturbateur de la part d'un enfant donnera lieu à un avertissement écrit qui pourra, s'il n'est pas suivi d'effets, entraîner son exclusion temporaire ou définitive de la structure.

Le remplacement de matériel volontairement détruit par un enfant sera facturé aux parents.

❖ Vêtements :

Afin d'éviter les pertes et les confusions, il est demandé aux parents d'**inscrire le nom complet de l'enfant sur tous les vêtements**.

L'inscription d'un enfant implique l'acceptation par les parents du présent règlement intérieur.

MAIRIE D'ECKWERSHEIM
LE DIRECTEUR DE L'ARC-EN-CIEL
FAIT LE 01 JUILLET 2023.



L'Arc-en-ciel

*vous remercie et vous souhaite
une bonne rentrée 2023 / 2024 !*



Page Facebook



Vous pourrez suivre les activités en photo ou vidéo !!

<https://www.facebook.com/Arcenciel.periscolaireA.L.S.H/>



